



MAIRIE

ASPRES SUR BUECH

## PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL 21 JANVIER 2016

Conseillers présents : MM Christian BRETON ; DEGASPERI Pascal ; FROGET Alain ; GIRARD Joris ; MENUT Jean-Pierre ; RICHIARDONE Robert ; TOURTET Gilles ;

MMES Christine DELORME ; Odile DURAND ; Jacqueline HARDON ; PINET Françoise ; Céline PIERROT

Absents représentés : M. LOMBARD Yannick (pouvoir à Françoise PINET) ; Sébastien SIMION (pouvoir à Gilles TOURTET)

Absente : MME Julie GAY-PARA ;

Le compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Robert RICHIARDONE est désigné secrétaire de séance.

### **REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

#### **CHOIX DU CABINET D'URBANISME**

Deux cabinets d'urbanisme ont répondu à l'appel d'offres : SCOP EURECAT – 139 PAYSAGES – BARDINAL – situé à GAP (montant de l'offre Tranche ferme : 35 910 € HT, tranches conditionnelles : 11 750 € HT soit un total de 47 660 € HT) et ATELIER URBA – Atelier MPG – ECOTER – situé à PEYROLLES EN PCE (montant de l'offre Tranche ferme 35 795.13 € HT, tranches conditionnelles : 9 490 € HT, soit un total de 45 285.13 € HT). Les deux cabinets ont de nombreuses références en PLU, les offres sont sensiblement identiques. La commission d'appel d'offres a analysé les offres et a reçu les candidats en mairie. Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé de suivre l'avis de la CAO et de retenir le cabinet ATELIER URBA- Atelier MPG – ECOTER.

Le conseil, à l'unanimité, décide de choisir le cabinet d'urbanisme ATELIER URBA – Atelier MPG – ECOTER.

Madame le maire indique que cette révision du PLU nécessitera une longue réflexion. Les personnes qui suivent ce dossier devront être présentes aux différentes réunions de concertation tout au long de l'année. Si la réflexion sur cette révision du PLU débute en février, sa finalité peut être prévue pour décembre 2016 et son approbation en août 2017.

Madame le maire au regard de la qualité des prestations assurées par le Conseil d'Architecture et d'Urbanisme dans le dossier d'appel d'offres pour la révision du PLU considère qu'il serait judicieux de solliciter également son aide pour l'ébauche du projet de l'agrandissement de l'école et pour la réalisation du cahier des charges.

## **PERSONNEL**

Un point a été fait sur les postes occupés à l'école et à la cantine par le personnel communal. Madame le maire propose de régulariser la situation de certains agents :

- Nomination stagiaire de Aurélia CARRARA qui occupe un poste contractuel depuis plusieurs années. Il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial 2<sup>ème</sup> classe à hauteur de 9 h 10 hebdomadaires (6 heures entretien des locaux de l'école et 4 heures (annualisées) entretien des locaux de la cantine.
- Augmentation du nombre d'heures du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de 9 h 10 hebdomadaires occupé par Valérie AVRILLIER (4 heures entretien des locaux de la mairie), soit 13 h 10 hebdomadaires
- Création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à raison de 35 heures hebdomadaires (avancement de grade de Rosette PIERROT).

Accord à l'unanimité pour la création de ces trois postes.

## **FINANCES**

Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 : le conseil peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Madame le maire demande au conseil de l'autoriser d'engager les dépenses suivantes :

- Les travaux de rénovation de la salle des mariages : pose de parquet flottant, changement des radiateurs et peinture des tables pour un montant de 2 100 €
- Travaux de raccordement électrique Lotissement del Praïs : coût 1 189.01 €
- Demande de consuel pour mise en service de l'éclairage public : coût 984 €

Accord à l'unanimité pour engager ces dépenses avant le vote du budget primitif 2016.

Régularisation de la vente de l'IVECO : Une délibération est nécessaire pour la reprise du véhicule qui s'assimile à une vente. Valeur de reprise 1 800 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Collège de Veynes : demande de subvention pour un voyage scolaire qui aura lieu au mois de mars 2016, 1 élève est domicilié sur la commune.

Accord, à l'unanimité, pour verser une subvention de 50 €.

## **STATION D'EPURATION**

La construction de la nouvelle station d'épuration nécessite des travaux de renforcement électrique pour alimenter la pompe. Ces travaux consistent à la pose de deux câbles souterrains basse tension sur 13 ml et pose de deux coffrets électriques sur les parcelles communale B 1602 et B 2028 sises à La Rabière. Une convention qui définit les modalités de ces travaux doit être passée avec le SYME 05 et la commune.

Accord à l'unanimité.

## **DIVERS**

Une réunion a eu lieu en mairie avec Monsieur Fortier, agent de l'Office National des Forêts. Il a fait part de son souhait de vendre du bois de gré à gré à des

particuliers avant de faire les coupes affouagères. Cette vente de bois (menus produits) concerne les parcelles communale cadastrées section H N° 23 et 24 situées vers le parcours sportif des Eygaux. Madame le maire propose d'informer la population par voie de presse et sur le site internet de la commune. La décision de vendre de gré à gré à des particuliers en forêts communale nécessite une délibération du conseil municipal. Accord à l'unanimité pour autoriser cette vente de bois au prix de 50 € par lot tel qu'il est proposé par Monsieur Fortier.

Le contrat de vente est signé par l'ONF avec les particuliers, mais pour des bois communaux, le détail de chaque vente doit être auparavant validé par le maire.

Si beaucoup de personnes sont intéressées un tirage au sort sera effectué.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Compte administratif : une réunion de la commission finances est prévue le mercredi 17 février à 16 heures, et le conseil municipal le jeudi 25 février à 18 heures.

Budget primitif : plusieurs réunions de la commission finances sont programmées les jeudi 3 – 10 et 17 mars à 16 heures, et le conseil municipal le mercredi 30 mars à 18 heures.

Madame le maire propose de fermer partiellement le petit abri qui se trouve dans la cour de l'école. Ces travaux pourraient être effectués par les employés.

C.PIERROT souhaite que le dossier sur la mise en place d'une participation à la couverture de prévoyance des employés soit réétudié. Les secrétaires donneront des renseignements complémentaires lors de la réunion hebdomadaire des élus.

C.PIERROT évoque également le problème inquiétant de l'invasion des chenilles sur les pins noirs.

Madame le maire donne quelques chiffres sur le compte administratif de la commune, il faut noter une hausse importante des dépenses de fonctionnement à caractère général et des dépenses de personnel.

Madame le maire propose de déplacer la barrière située devant l'école pour régler le problème du stationnement.

J.GIRARD souligne que le buisson situé au maréchal ferrand gêne la visibilité des automobilistes qui vont en direction de Veynes.

R.RICHIARDONE indique que le panneau indiquant le chemin de St Apôtre est tombé et demande une nouvelle fois que le déneigement devant l'entrée du cimetière soit effectué.

P.DEGASPERI souligne le comportement d'un administré qui se gare sur des fleurs alors qu'une place de parking est à sa disposition.

Un courrier lui sera adressé.

Vœux de la municipalité demain à 17 h 30 à la MJC.

Séance levée à 19 h 20